

AVENANT N° 7
AU PROCES-VERBAL DE CONSTAT N° 02/1274
EN VUE DU
TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES VOIES DE
LA COMMUNE DE MARIGNANE

Conformément aux articles L 5215-20 et L 5215-28 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, habilité à signer le présent document par délibération du Conseil de Communauté n°

Et

Monsieur Eric LE DISSES, Maire de Marignane, habilité à signer le présent document par délibération du Conseil Municipal n°

Approuvent, le transfert en pleine propriété dans le Domaine Public Routier Communautaire des voies situées sur le territoire de la Commune de Marignane, et désignées ci-dessous :

DENOMINATION	ORIGINE	Extrémité	Longueur moyenne (mètres)	Largeur moyenne (mètres)	Observations
Avenue Jean Jaurès Code Rivoli :	Rue Alderic Chave	Rue Puits Madame	340	Entre 20 et 8	/
Passage sous le Porche Avenue Jean Jaurès	Avenue Jean Jaurès	Rue Marcel Dassault	45	12	Chaussée et fondations
TOTAL			385		

A Marignane, le

A Marseille, le

Le Maire de Marignane

**Le Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence
Métropole**

Eric LE DISSES

Eugène CASELLI

